

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 11346
Numéro SIREN : 839 253 192
Nom ou dénomination : 12plus - undeplus

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 152369

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				du Néant	
	Brut	Amort & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	56 181	33 278	22 903	4,26		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	262 635		262 635	46,87		
. Personnel	1 000		1 000	0,19		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	82 940		82 940	15,43		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	167 952		167 952	31,25		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	570 708	33 278	537 430	100,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	570 708	33 278	537 430	100,00		

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 000	0,37
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-898	-0,16
Résultat de l'exercice	20 937	3,90
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	22 039	4,10
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	100 000	16,61
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	5 412	1,31
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	380 995	70,89
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	2 088	0,38
. Organismes sociaux	4 007	0,75
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 536	0,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 353	3,60
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	515 391	95,90
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	537 430	100,00

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 537 429,84 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 20 937,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/05/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Etat des créances = 402 756 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	402 756	402 756	
TOTAL	402 756	402 756	

Provisions pour dépréciation = 33 278 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		33 278			33 278
Comptes financiers					
TOTAL		33 278			33 278

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	10,00	2 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	10,00	2 000

Etat des dettes = 515 391 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	100 000		100 000	
Dettes financières diverses	5 412	5 412		
Fournisseurs	380 995	380 995		
Dettes fiscales & sociales	28 985	28 985		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	515 391	415 391	100 000	

Charges à payer par postes du bilan = 3 132 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	3 132
Autres dettes	
TOTAL	3 132

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 3 132 E

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	2 088
Charges sociales sur congés payés(438200)	1 044
TOTAL	3 132

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet Cabinet Alcyon, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 1 UNDEPLUS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	537 430
Chiffre d'affaires hors taxes	1 917 904
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	20 937

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet Alcyon
Fait à DOMONT le 29/05/2022

12PLUS - Undeplus
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 25 avenue Trudaine, 75009 PARIS
839 253 192 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un,
Le 30 juin,
A 9 heures,

Les associés de la société 12PLUS - undeplus se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de son président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis VERNITI, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des actions de la société ayant le droit de vote. Ainsi l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

JL *MS* *FD* *HL* *MR*

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 20 937,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 937,25 euros
Absorption des pertes antérieures	- 898,49 euros
Solde	20 038,76 euros
A la réserve légale	200 euros
Solde	19 838,76 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 19 838,76 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

JW

AS M

FD K

h h

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



DONADEI FLORIAN



Ruddy ROBERS



JACOB Gm. BRUDT



Pour la copie de



ANNA SECRETAIN



N. Veruok

Pour Neryng Ant Sune
Verniti J. Louis

